Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	**DROIT**	
MENTION	**DROIT**	
Parcours-type	**Juriste d'entreprise**	
Session LICENCE	**Seconde session/chance**	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2023-15-DES-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le jury d'examen.

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pour les étudiants en formation initiale : au cours de l'année universitaire, l'étudiant doit effectuer **un stage alterné** d'une durée minimale de trois mois en milieu professionnel et dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université. L'étudiant peut réaliser une autre expérience que le stage. Dans ce cas là, cette expérience devra faire l'objet d'une convention pédagogique validée par le responsable pédagogique et pourra ainsi être prise en compte pour l'admission du diplôme.
Les expériences professionnelles pouvant se substituer au stage sont les suivantes : CDD/CDI, service civique, VIE (Volontariat International en Entreprise)/VIA (Volontariat International en Administration/VTE (Volontariat territorial en Entreprise), mémoire/rapport d'activités, projet de création d'entreprise.
Le projet de stage doit obtenir l'accord du responsable pédagogique de la L3. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la note obtenue (UE9) est prise en compte pour l'admission au diplôme.

Par dérogation exceptionnelle, souverainement appréciée par le responsable pédagogique de la formation, l'étudiant se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer un stage pourra être autorisé à rédiger un mémoire dont le sujet sera déterminé par le responsable de la formation.

Pour les étudiants sous contrat d'alternance : l'année débute par 2 semaines en immersion entreprise suivies de 2 semaines de cours (remise à niveau). Après cette première phase, les semaines en entreprise et en cours s'alternent selon calendrier révisé chaque année.

Autres modalités

Dans le cadre du projet Innov'emploi porté par la région, les demandeurs d'emploi ont la possibilité de s'inscrire et de valider des blocs de compétences inscrits au RNCP et constitués des enseignements suivants :
Sécurisation juridique de l'entreprise personne morale : RNCP24423BC05 "Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire" : Garanties, Constitution de sociétés, Direction de sociétés, Droit Fiscal des affaires
Sécurisation juridique des actes commerciaux de l'entreprise : RNCP24423BC07 "Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires" : Régime général de l'obligation, Garanties, Biens de l'entreprise, Organisation de l'entreprise, Recherche documentaire

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.

Seconde chance

En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.
Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Capitalisation/conservation

Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.
Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Compensation

La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.
La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.

Note éliminatoire

/

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

LICENCE 3		DROIT											1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Juriste d'entreprise											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**Heures TD**	**Heures TP**	**ECTS**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**	**Nature**	**Durée**
Semestre	S1	**SEMESTRE 5**			119	96		33	33	Oui	Oui						
Bloc	S1	***Bloc de connaissances : Participer à la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise***								Non	Oui						
UE	S1	**UE1**						11	11	Oui	Oui						
Matière	S1	Régime général de l'obligation	porteur		18	18		5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
	S1	OPTION Choisir une matière parmi deux															
Matière	S1	Environnement de l'assurance (alternants en entreprises d'assurance)	porteur		23			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S1	Economie du contrat	porteur		15	12		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Bloc	S1	***Bloc de connaissances : Accompagner la gestion du patrimoine de l'entreprise***								Non	Oui						
UE	S1	**UE2**						12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Biens de l'entreprise	porteur		18	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S1	Garanties	porteur		18	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	2h	Oral	
Matière	S1	Comptabilité	porteur		15	12		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
Bloc	S1	***Bloc de connaissances : Contribuer à la structuration de l'entreprise***								Non	Oui						
UE	S1	**UE3**						10	10	Oui	Oui						
Matière	S1	Organisation de l'entreprise	porteur		10			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Constitution de sociétés	porteur		10	12		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
Matière	S1	Direction des sociétés	porteur		15	12		3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Conférences	porteur			6											

LICENCE 3		DROIT											1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		Juriste d'entreprise											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**Heures TD**	**Heures TP**	**ECTS**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**	**Nature**	**Durée**
Semestre	S2	**SEMESTRE 6**			105	180		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	***Bloc de connaissances : Savoir-faire transverses***								Non	Oui						
UE	S2	**UE4**						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Techniques de communication	porteur			25		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Gestion	porteur		12	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Compétences informationnelles	porteur			9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Informatique	porteur			21		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	***Bloc de connaissances : Communication pour le transfert des compétences***								Non	Oui						
UE	S2	**UE5 Anglais**	porteur			50		3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	S2	***Bloc de connaissances : Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle***								Non	Oui						
UE	S2	**UE 6 (Optionnel 1 parmi 2)**						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Stage alterné						6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire			
Matière	S2	Contrat d'alternance						6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire			
Bloc	S2	***Bloc de connaissances : Participer à la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise***								Non	Oui						
UE	S2	**UE7**						6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Fiscal des affaires	porteur		15	15		3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
	S2	**OPTION Choisir une matière parmi deux**			21			3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Marchés bancaires et financiers (étudiants et alternants hors entreprises d'assurance)	porteur		21			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Droit commun du contrat d'assurance (alternants entreprises d'assurances)	porteur		21			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
UE	S2	**UE8**						4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Comptabilité des sociétés	porteur		15	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Oral	
Matière	S2	Opérations sociétaires	porteur		12	12		2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Oral	
Bloc	S2	***Bloc de connaissances : participer à la gestion des ressources humaines***								Non	Oui						
UE	S2	**UE9**						5	5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit du travail relations individuelles	porteur		15	12		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
Matière	S2	Droit du travail relations collectives	porteur		15	12		2,5	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h30	Oral	
		TOTAL ANNEE			**224**	**276**		**63**	**63**								